

5.

Institutions financières

- 5.1 Avis et communiqués
 - 5.2 Réglementation et lignes directrices
 - 5.3 Autres consultations
 - 5.4 Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers
 - 5.5 Sanctions administratives
 - 5.6 Autres décisions
-

5.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Mise à jour de certains guides relatifs à la *Loi sur les assurances*

Avis est donné par l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») que les guides suivants relatifs à la *Loi sur les assurances*, L.R.Q., c. A-32 (la « Loi ») ont été mis à jour :

- Guide de l'actuaire concernant la production du rapport sur le passif des polices des assureurs de dommages (incluant les Instructions relatives aux tableaux sur les sinistres et indices de perte) (articles 298.14 et 298.16 de la Loi);
- Guide de l'actuaire concernant la production du rapport sur le passif des polices des assureurs de personnes (articles 298.14 et 298.16 de la Loi);
- Guide de l'actuaire concernant la production du rapport sur l'attestation de la ligne directrice de fonds propres — Assurance de personnes (articles 298.16 et 303 de la Loi).

Ces guides sont disponibles sur le site Web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca. Le premier guide se trouve dans la section des professionnels de l'industrie, sous la rubrique « Formulaires / Assurances et institutions de dépôt / Assurances IARD / Rapport sur le passif des polices ». Les deux autres se trouvent dans la section des professionnels de l'industrie, sous la rubrique « Formulaires / Assurances et institutions de dépôt / Assurances de personnes / Guide de l'actuaire ».

Veuillez noter que tous les rapports visés par ces guides devront être transmis à l'Autorité au moment du dépôt des états annuels.

Ces guides sont applicables uniquement aux assureurs à charte du Québec et pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2010.

Renseignements additionnels

Des renseignements additionnels peuvent être obtenus en s'adressant à :

Assurance de personnes :

Monsieur Eric Lacasse
 Direction de l'analyse actuarielle et financière
 Autorité des marchés financiers
 Téléphone : 418 525-0337, poste 4523
 Numéro sans frais : 1 877 525-0337, poste 4523
 Courriel : eric.lacasse@lautorite.qc.ca

Assurance de dommages :

Monsieur Richard Belleau, ACAS
 Direction de l'analyse actuarielle et financière
 Autorité des marchés financiers
 Téléphone : 418 525-0337, poste 4574
 Numéro sans frais : 1 877 525-0337, poste 4574
 Courriel : richard.belleau@lautorite.qc.ca

Le 19 novembre 2010

5.2 RÉGLEMENTATION ET LIGNES DIRECTRICES

Aucune information.

5.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

5.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DE PERMIS DES ASSUREURS, DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE ET DES STATUTS DES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

5.4.1 Assureurs

Avis de modification de permis

Loi sur les assurances, L.R.Q., c. A-32

Avis est donné, par la présente, que l'Autorité des marchés financiers a révisé, en application de l'article 35.1 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2, sa décision 2010-SOLV-0079 et a réimprimé, en date du 16 novembre 2010, les permis des assureurs figurant dans la liste en annexe, afin que leur permis respectif ne fasse plus mention de la catégorie assurance contre l'incendie.

Cette nouvelle impression est de nature purement administrative et a pour seul objectif de refléter les catégories d'assurance pour lesquelles ces assureurs sont autorisés à pratiquer.

L'Autorité des marchés financiers autorise désormais ces assureurs à exercer leurs activités au Québec dans les catégories d'assurance indiquées à leur permis.

Fait le 16 novembre 2010

La surintendante de l'encadrement
de la solvabilité,

Danielle Boulet

p.j.

COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE PREMIÈRE DU CANADA

80 Tiverton Court, Suite 500
Markham (Ontario) L3R 0G4

- Assurance sur la vie
- Assurance contre la maladie ou les accidents
- Assurance de biens *

* Les activités dans la catégorie assurance de biens sont limitées aux contrats couvrant les conséquences de la perte d'emploi

OPTIMUM RÉASSURANCE INC.

425, boulevard de Maisonneuve Ouest,
Bureau 1200
Montréal (Québec) H3A 3G5

- Assurance sur la vie *
- Assurance contre la maladie ou les accidents *
- Assurance de biens *

* Les activités dans toutes les catégories sont limitées à la réassurance. Dans la catégorie assurance de biens, les activités sont limitées aux contrats en réassurance couvrant les conséquences de la perte d'emploi

RGA COMPAGNIE DE RÉASSURANCE-VIE DU CANADA

55 University Avenue, Suite 1100
Toronto (Ontario) M5J 2H7

- Assurance sur la vie *
- Assurance contre la maladie ou les accidents *
- Assurance de biens *

* Les activités dans toutes les catégories sont limitées à la réassurance. Dans la catégorie assurance de biens, les activités sont limitées aux contrats en réassurance couvrant les conséquences de la perte d'emploi

SUN LIFE DU CANADA, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE

150 King Street West
Toronto (Ontario) M5H 1J9

- Assurance sur la vie
- Assurance contre la maladie ou les accidents
- Assurance de biens *

* Les activités dans la catégorie assurance de biens sont limitées aux contrats couvrant les conséquences de la perte d'emploi

5.4.2 Sociétés de fiducie et sociétés d'épargne

Aucune information.

5.4.3 Coopératives de services financiers

Aucune information.

5.5 SANCTIONS ADMINISTRATIVES

Aucune information.

5.6 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.